

une journée ou deux seulement et partir. Il doit les remplacer en s'adressant au marché de la main-d'œuvre. Dans ma région, l'agriculteur doit recruter des hommes pour le tabac. Il s'occupe aussi du séchage du tabac.

On pourrait se demander pourquoi le cultivateur n'emploie pas de préposé aux écritures. Il n'est pas pratique d'en embaucher pour deux mois de l'année. La chose est absurde. Aussi les commis ne sont tout simplement pas disponibles. J'ai entendu parler de comptables qui allaient offrir leurs services aux cultivateurs. Pourtant lorsque surgit une crise, lorsque ces gens sont le plus demandés, ils ne sont pas disponibles; ils ne peuvent se partager entre tous ceux qui ont retenu leurs services. Les cultivateurs n'ont ni le temps ni l'expérience voulus pour faire ce genre de travail. Même si un cultivateur réussit à recruter un comptable, il doit quand même tenir des registres détaillés à remettre à celui-ci.

Il y a aussi la question du manque d'instruction et le problème linguistique. Dans la région que je représente, nous avons un grand nombre de néo-Canadiens dont la langue maternelle est autre que l'anglais ou le français. Même s'ils peuvent converser assez bien en anglais, ils ont beaucoup de difficulté à comprendre les directives et instructions imprimées qui sont déposées par liasse sur leurs pupitres presque tous les jours.

**M. Nesbitt:** En sept exemplaires.

**M. Knowles:** Le problème linguistique est peut-être notre plus grand problème. J'ai parlé à un jeune cultivateur qui a une terre prospère, un foyer modeste et un bon revenu. Mais il était submergé par la paperasse qui lui parvient chaque jour et il m'a dit bien franchement «Je ne sais pas de quoi il s'agit. Ils vont venir ici et m'imposer une amende parce que je n'ai pu remplir tous ces papiers.» Ce cultivateur ne comprenait tout simplement pas ce qu'on exigeait de lui.

Les cultivateurs s'irritent d'avoir à servir d'agence de perception pour le gouvernement. En outre, ils s'irritent d'avoir à contrôler les programmes dont je parle. Les retenues à la source irritent vivement bon nombre de travailleurs itinérants. De ce fait, le cultivateur est obligé de faire une retenue que son employé n'aime pas et ainsi le cultivateur devient l'agent qui applique le programme.

● (5.10 p.m.)

Quelles sont les conséquences pour les travailleurs eux-mêmes? Je veux parler uniquement des travailleurs saisonniers, ceux qui ne travaillent que pendant le temps de la moisson. Toutefois, d'autres personnes apportent

leur concours pendant cette période, y compris des ménagères, des étudiants d'écoles secondaires, et des personnes retraitées. Ces gens prennent ces retenues en mauvaise part et le cultivateur a du mal à les convaincre de travailler pour lui. Que se passe-t-il lorsque, à la fin de la période de 25 jours, il doit déduire ces sommes de leur salaire? Ces travailleurs quittent leur travail et vont dans une autre ferme. Comme il y a une période de grâce de vingt-cinq jours, ils vont travailler pour un nouvel employeur et échappent ainsi aux retenues. Cette disposition ne rapporte donc rien au gouvernement. Le ministère ne reçoit rien actuellement, car la plupart de ces gens refusent de travailler dans un endroit plus de 24 jours.

Examinons la situation dans laquelle se trouve le cultivateur. Sa récolte est prête, et il doit faire quelque chose pour récupérer l'argent qu'il y a investi, afin de rembourser un prêt bancaire qui peut s'élever jusqu'à \$25,000. La situation de ces cultivateurs n'est pas enviable.

Un mot sur l'effet produit sur les étudiants. Il semble éminemment injuste de déduire du salaire d'un étudiant des sommes pour ces programmes spéciaux, alors qu'il ne travaille que pour payer ses études à l'université ou pour faire des économies qui lui permettront d'y entrer. D'un côté, les gouvernements prennent de l'argent aux étudiants, alors que de l'autre, il leur accorde des prêts pour leur permettre de payer leurs études. Dans la majorité des cas, ces personnes ne bénéficieront pas des cotisations qu'elles versent et, de toute façon, les sommes souscrites sont négligeables.

La solution se trouve dans la résolution que j'ai soumise à la Chambre et au gouvernement, motion demandant que cette exemption soit étendue de 25 à 40 jours. Ceci permettrait aux agriculteurs de faire les moissons, sans la paperasserie que nécessite la situation actuelle. Je ne demande pas ceci en tant qu'individu, ou parce qu'une demi-douzaine de cultivateurs m'ont prié de soulever la question. Je parle au nom de toute l'industrie agricole.

J'ai sous les yeux des rapports que les fructiculteurs et les cultivateurs de tabac de l'Ontario ont présentés au ministère du Revenu national à Ottawa en lui demandant d'examiner ma proposition de cet après-midi. Le ministère a écouté avec beaucoup d'attention les arguments présentés et j'ai l'impression que les fonctionnaires et autres responsables y étaient favorables. Toutefois ils ont dit—et cela paraît assez raisonnable—que le plan n'était appliqué que depuis un an et que le gouvernement n'avait pas pour principe de modifier une loi dont on n'avait pas eu le